

Edito :

Cette NEWS d'été est l'occasion de faire le point sur notre situation et sur les projets du second semestre.

C'est un semestre un peu surprenant que nous venons de traverser.

On y a beaucoup parlé crise et nouvelle réglementation.

Les débats autour du statut des CGP ont fait la une et au final, comme nous l'avions pressenti, c'est bien le ministère qui reprend la main et les rapports de Monsieur DELETRE qui donnent le La.

Et aujourd'hui, c'est Bruxelles qui se mêle au débat en précisant la forme que doit prendre la régulation.

Pendant ce temps là, au moment où la Banque de France et l'Autorité des Marchés Financiers lancent les premiers, inattendus, contrôles directs sur les CIF, nous faisons les premiers constats, suite au traitement des dossiers de ré-adhésion.

Il faut bien reconnaître que la crise commence à avoir des effets perceptibles. Il semble que plus de 15% des adhérents aient des difficultés et 30 entreprises ont résilié leur adhésion, principalement pour cause d'arrêt d'activité.

Il faut d'ailleurs s'attendre, dans les 3 mois, à 20 à 40 fermetures supplémentaires et nous allons radier une vingtaine d'entreprises pour non respect de leurs obligations.

La cellule de crise mise en place dès le début de l'année et les mesures d'accompagnement et de tolérance restent donc d'actualité.

Mais nos professions sont des professions réglementées, en témoignent la jurisprudence qui se met en place et les actions des Autorités de Tutelles (essentiellement ACAM et AMF).

Tolérance et accompagnement ne voulant pas dire laxisme, nous ne pouvons pas prendre le risque de laisser exercer des professionnels qui ne sont pas ou plus aptes à remplir leurs obligations réglementaires.

D'autant que les choses peuvent se passer dans le calme, comme en témoigne certaines demandent de retrait d'agrément CIF sans quitter l'association. En effet, les entreprises, si elles estiment ne pas avoir d'activité CIF, peuvent n'être membre que de la seule ANACOFI et ne pas perdre l'accès aux services associatifs.

Si cette période est difficile pour certains anciens membres, qu'en est-il des nouveaux ?

Surprise, ... il n'y a pas de ralentissement du rythme des entrées et même un

début d'année aussi soutenu que l'exceptionnelle fin d'année 2008.

Le monde des indépendants est donc comme d'autres, entre deux réalités, vivant au gré des cycles financiers et réglementaires.

Mais il est un fait que les professionnels sont aujourd'hui prêts à s'enflammer pour un manquement d'un partenaire ou un dérapage du législateur dont ils se demandent s'il cherche réellement à les aider. Rencontrant 1000 membres tous les ans, je ne compte plus les remarques et interrogations autour de la question de la prise de conscience de nos grands fonctionnaires sur l'emploi que nous représentons, ou sur le fait qu'il soit avéré que les dérapages, dénoncés partout, n'ont pas été le fait des indépendants syndiqués, mais des grands établissements et de professionnels étonnement non syndiqués et non organisés.

C'est dans ce contexte que divers banques ou compagnies lancent des campagnes de communications vers les CGPI. L'une d'entre elle, GENERALI dans le cadre d'une communication vers l'épargnant, promeut même clairement le CGPI.

Pour étonnante que soit cette action qui n'a pas été initiée par les fédérations de CGPI, on ne peut que se louer de ce que les compagnies prennent conscience de l'utilité de nos professions.

Nous devons toutefois, autant que faire se pourra, veiller à la cohérence des campagnes des uns et des autres.

Mais ceci n'est pas sans me rappeler ce qui s'est passé il y a quelques années en Grande-Bretagne, pays des IFA et des indépendants s'il en est.

Des IFA britanniques que nous avons justement accueillis à PARIS fin avril.

La convention internationale CIFA a été un succès. Jamais en France, autant d'experts et de sommités du monde entier, n'avaient été réunis en un même lieu. Nous avons même été obligés de décliner certaines propositions d'intervention de professionnels pourtant très reconnus.

Il semble que les participants nationaux ou internationaux aient apprécié l'évènement. Nous avons donc finalement non plus un mais trois pays candidats à l'organisation de la prochaine Convention.

Des débats à la tribune et des apartés, il ressort que, malgré tout, la situation française est probablement l'une des moins mauvaises d'Europe pour nos métiers.

Tant et si bien, que certains viennent regarder ce qui se passe en France et que notre modèle redevient l'un des modèles qui peuvent servir d'exemple (cf article ci-dessous).

Attention donc à ne pas le casser pour rien !

Et si maintenant, nous nous penchions sur les nouveautés et l'actualité de l'ANACOFI ?

Le semestre aura été marqué par une très forte collaboration avec les autres associations. Nous entendons continuer dans cette voix et réitérer des actions

comme le partage de stand, la mise à disposition de notre service de presse pour des actions communes ou les commissions et réponses communes. Nous avons même, par voix de presse, invité la CIP à se joindre à nous. Invitation sans effet malheureusement. Le ton de leur congrès nous le laissait d'ailleurs présager.

Après un tour de France complet qui aura permis de déployer la formation réglementaire dans toutes les régions et d'organiser des réunions ou de mettre en place les représentants manquants, le semestre s'achève sur une semaine Lyonnaise. Viendra ensuite le temps du trimestriel dîner débat parisien sur l'évolution de notre jurisprudence.

Un second tour de France s'organise qui commencera, comme tous les ans, à PATRIMONIA début octobre.

Avant de passer en mode été, ce qui nous permettra, entre autre, de construire un nouveau livret de l'adhérent (livré début septembre et envoyé avec la prochaine NEWS), nous allons valider les cahiers des charges de certaines formations en e-learning et du site internet, qui partiront en production et seront disponibles dans le courant de l'été ou au plus tard début septembre.

Naturellement, notre actualité et celle de nos partenaires ne s'arrêtent pas là et je vous laisse découvrir le reste dans les différentes parties de cette ANACOFI NEWS en vous rappelant l'existence du site internet pour votre information régulière.

David CHARLET

Feuilleton réglementaire : du neuf et du vieux !

Si l'actualité est chargée du côté contrôles et jurisprudence, c'est peut être le calme avant la tempête du côté des travaux réglementaires.

Il semble y avoir deux « équipes » de travail sur nos métiers :

Celle du député Louis GISCARD d'ESTAING dont l'équipe ne semble plus consulter mais ne communique plus non plus.

Nous allons inviter Monsieur GISCARD d'ESTAING à notre dîner/débat de la rentrée à Paris le 7 octobre.

Celle de l'Inspecteur Général des Finances, Bruno DELETRE, qui en termine ces jours-ci avec sa consultation.

Pour notre part nous avons été auditionnés le 26 mai dernier et allons envoyer à Monsieur DELETRE un complément d'informations dont nous espérons qu'il tiendra compte.

Conclusions attendues pour septembre.

Rien à signaler du côté du haut de bilan, encore que Monsieur DELETRE semble

s'y intéresser et que l'AMF ait réitéré ses remarques sur la distribution de solutions ISF.

Un projet de loi portant réforme du crédit à la consommation a été déposé le 22/04/2009.

Rédaction en cours des décrets d'application des ordonnances du 5/12/2008 sur l'assurance vie et du 30/01/2009 sur la lutte contre le blanchiment.

Point sur le régime de l'auto-entrepreneur :

-incompatibilité de cette forme juridique avec le statut de courtier en assurances (exigence de l'obtention d'un K-Bis)

-certaines activités relevant du périmètre CGP sont exclues du régime de la micro-entreprise notamment en matière immobilière

International : apport de la France et enseignements à tirer

A l'heure où nous nous posons beaucoup de questions sur notre réglementation et notre régulation, il est à noter que les représentants des autres pays et les experts internationaux semblent s'intéresser sérieusement au modèle français.

La forte implication de l'ANACOFI dans les instances de représentation ou de réflexion européennes ou internationales nous a permis d'en constater les premiers effets.

Le phénomène de remise à plat des réglementations patrimoniales et financières semble ne pas être un fait hexagonal.

La nouveauté, c'est que les professionnels prouvent partout qu'il convient de les écouter. Or, le modèle de co-régulation semble le seul à le permettre sainement.

En Belgique, en Espagne et dans une moindre mesure en Suisse, le système actuel est très critiqué.

Et pour cause !

En Espagne, le gouvernement et le régulateur ont voulu imposer aux professionnels une loi qui leur paraissait utopique.

Résultat, 5 sociétés sur plusieurs milliers se sont mises en conformité avec la loi. Interrogation donc des autorités et remise sur le tapis nécessaire des textes. L'ANAF (fédération professionnelle espagnole) a donc présenté à son administration ... le modèle français et le système de fonctionnement de ... l'ANACOFI.

Pour les Belges, c'est la magnifique loi sur les indépendants qui tourne à la « blague ». Ils n'étaient même pas 10 sur 10 000 à avoir choisi d'opter pour ce statut à la fin du premier trimestre de 2009. La faute à une loi pensée sans tenir compte des réalités terrain ? Une réalité où peu d'offres interdissent peut être, une réelle indépendance.

Mais que penser de la Suisse. Pays qu'il est de bon ton de critiquer ces temps-ci mais qui fournit à ses professionnels des statuts très efficaces.

Oui mais ... et la régulation ? Eh bien là aussi la co-régulation s'est installée. Une régulation au travers de 6 structures professionnelles. Là encore, une fédération est venue chercher des idées dans notre système français. Et là encore c'est l'ANACOFI qui a apporté son concours.

Si on se tourne vers l'Italie on trouve la preuve que le système de séparation du métier du conseil de celui de l'intermédiation est suicidaire pour les conseillers!

Sur plusieurs milliers de professionnels, l'association qui regroupe les conseillers ne décolle pas. Pire, il semble quelle perde des membres. Alors que de l'autre côté, la fédération des intermédiaires est devenue un poids lourd européen.

Nous espérons que nos autorités nationales, à l'heure où l'Europe se mêle des débats nationaux en imposant un système de régulation central, sauront tirer les leçons des erreurs des autres.

Devant la montée en puissance des questions supranationales et compte tenu des demandes qui nous arrivent et des missions qui nous sont confiées, notre association va créer une structure dédiée à l'international, qui générera à terme son propre budget.

Enfin, notre Vice-Présidente, Evelyne DESSEREY, qui a par ailleurs, été nommée administratrice de la FNAIM-CNI, Présidente de la commission Gestion de Patrimoine loi HOGUET, est également nommée seconde administratrice de la FECIF France (Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers) en complément de David CHARLET. Y sont donc représentés les CGPI honoraires et produits.

Notre Vice-Président, Guy COHEN devient, lui, en complément de notre Président, le second membre ANACOFI du conseil exécutif de la CIFA (Conférence Internationale des Conseils Financiers).

Actualité :

Equipe :

Arrivée prochaine d'un ou deux nouveaux contrôleurs.

Formation :

E-learning : mise en place du module réglementaire. Dernière réunion de travail avant mise en production le 23 juin.

Nouvelles dates sur le site jusqu'au 30 septembre.

Nominations :

Nomination de nos 2 Vice-Présidents à de nouvelles fonctions (cf. International).

Site internet :

Nouveau site en place avant la prochaine NEWS.

Vous y découvrirez de nouvelles fonctionnalités et un espace membres.

Logo :

Un graphiste travail en concertation avec le Conseil en vue d'aboutir à une nouvelle charte graphique et de nouveaux logos.

Contrôles CIF :

Si l'AMF a lancé 25 contrôles, la campagne de contrôles ANACOFI-CIF du premier semestre se termine.

Si tout au long de l'été un flux de contrôle allégé va continuer, c'est déjà à la campagne de Septembre que nous allons nous atteler. Il reste entre 100 et 150 contrôles sur site et 50 à 100 contrôles sur pièces à faire cette année.

Campagne d'enregistrement démarcheurs :

Notre juriste rappelle que les CIF qui souhaitent enregistrer des démarcheurs pour leurs prestations doivent le faire via l'ANACOFI-CIF.

Vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires.

Pour plus d'informations : a.brunschwig@anacofi.asso.fr.

Evènements :

Convention Annuelle de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA) à Lyon les 25 et 26 juin :

Dans le cadre de notre semaine Lyonnaise de juin.

Comme prévu, nous y aurons un stand et participerons au divers travaux et évènement organisés par nos amis du syndicat des courtiers.

PATRIMONIA :

Les invitations partent actuellement.

Nous nous retrouverons donc cette année à Lyon les 1^o et 2 octobre.

Validera une journée pour les CIF qui y participeront.

Des évènements ANACOFI seront organisés dès le lundi à Lyon.

Nous compléterons cet évènement par un dîner adhérents la veille du salon.

Une réunion **FECIF France** y est également prévue.

Forum de l'Investissement :

Après le Forum de Rennes, nous continuons notre communication vers les épargnants en participant au Forum de Paris les 9 et 10 octobre.

Nos adhérents sont donc invités à participer à ce salon et à échanger avec les consommateurs.

Nous compléterons cet évènement par un dîner/débat et une réunion du **Conseil Exécutif de la CIFA**.

Dîner/débat Parisien de juin :

Thème : Point sur la jurisprudence récente de nos métiers.

Date : 30 juin

Dîner/débat Niçois de septembre :

Thème : le CGPI et le Conseil en haut de Bilan indépendant face à la crise.
Date : 15 septembre

Dîner/débat Marseillais de septembre :

Thème : le CGPI et le Conseil en haut de Bilan indépendant face à la crise.
Date : 17 septembre

Dîner/débat Parisien d'octobre :

Thème : Point réglementaire métiers ou lutte contre le blanchiment et la criminalité financière.
Date : 7 octobre

Pour s'inscrire : anacofi-cif@wanadoo.fr

Vie des Régions :

Même si l'été amène à ralentir le rythme des événements et en attendant le programme du second tour de France, voici un petit résumé de nos projets en région jusqu'au mois d'octobre.

PARIS :

Formations : Dates disponibles pour tous les Modules jusqu'au 30 septembre.

Dîner/débat : le 30 juin, thème : jurisprudence récente de nos métiers.

Réunion section partenaire : le 30 juin

Réunion à Paris du Conseil exécutif de la CIFA le 8 octobre

Dîner/débat : le 7 octobre, thème : lutte contre le blanchiment et criminalité financière.

Réunion du conseil exécutif de la CIFA (Conférence Internationale des Conseils Financiers).

Forum de l'Investissement les 8 et 9 octobre.

Sud EST

Semaine PACA du 14 au 18 septembre.

Au programme : module réglementaire CIF à Nice le 15, à Marseille le 17.

Dîner adhérents à Nice le 15 et à Marseille le 17.

Trophée Golf SMCAR/ANACOFI : courant octobre

CENTRE ET LYONNAIS :

Semaines Lyonnaises :

Du 22 au 26 juin

Formation Module 1 à Lyon le 22 puis le 24 juin.

Dîner adhérents le 23 juin.

Convention Annuelle et salon de la Chambre Syndicale des Courtiers d'assurances les 25 et 26 juin.

Du 28 septembre au 2 octobre :

Formation module 5 (retraite/Epargne Entreprise) : le 29 septembre

Formation module 1 : le 30 septembre
Réunion FECIF France, invités européens prévus.
Dîner adhérents le 30 septembre.
PATRIMONIA les 1° et 2 octobre.

Pré-Inscription pour les formations ou les conférences via notre permanence
(01 40 02 00 80 ou anacofi-cif@wanadoo.fr).

Vie des Associations Membres :

Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances :

La CSCA a pris position contre la fusion de l'ACAM avec une autre autorité de tutelle.

Par ailleurs, elle a rendu public un code de conduite régissant les relations entre les indépendants et les courtiers grossistes.

Enfin, les 25 et 26 juin à Lyon se tient le Congrès Annuelle de la Chambre Syndicale.

Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine :

Démission de son Président historique, Claude FOUCHE.

Nous attendons la nomination du nouveau Président qui devrait être choisi parmi les cadres historiques.

Nous tenions à saluer et à remercier Claude FOUCHE, qui rejoint le Conseil Consultatif de la CIFA pour le travail de représentation des CGPI.

Office National Indépendant de l'Immobilier et du Patrimoine :

Suite des travaux en vue de parvenir à la création d'un statut de « démarcheur immobilier ».

Nouvelle Secrétaire Générale : Véronique RANCE remplace Delphine LETZELTER.

Pièces jointes pour les membres :

- la fiche de déclaration d'intérêt pour un achat ou une vente de clientèle ou d'entreprise.
- Documents relatifs à l'inscription de démarcheurs financiers

Nous contacter : 01 40 02 00 80 ou anacofi-cif@wanadoo.fr

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail :
anacofi@anacofi.asso.fr

